

L'influence économique de la France dans l'Union européenne

La France en baisse de régime quant à son influence économique sur les autres pays d'Europe ?



A l'occasion de la semaine européenne des forêts, Eurostat a présenté des statistiques concernant les forêts dans l'UE. En 2005, les forêts et autres surfaces boisées représentaient 177 millions d'hectares au niveau de l'UE, soit 42 % de sa superficie.

Chaque semaine, durant toute la période de la présidence française de l'Union Européenne, la Fondation Robert Schuman propose à nos lecteurs, au fil d'un partenariat, de réfléchir sur les grands thèmes qui agitent la société. On peut consulter le site Internet à l'adresse : www.robert-schuman.eu

Alors que la France a pris la présidence de l'Union européenne le 1er juillet, il est surprenant de constater qu'aucun sujet explicitement économique ne figurait parmi les priorités initiales. La crise financière a pourtant ramené à l'ordre du jour les questions économiques. Faut-il voir dans « l'oubli » le signe d'un manque de confiance de la France dans sa capacité à influencer la stratégie économique de l'Europe ? Elle semble en effet avoir moins d'influence sur les orientations et les décisions économiques de l'Union que par le passé.

Or, au début de la construction européenne, la France a défendu l'idée de la coopération économique avec, en 1951, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et en 1962 la création de la Politique agricole commune (PAC), en contrepartie au marché commun. Sur un budget dont elle est la principale bénéficiaire avec environ 20 % des fonds.

Dans les années 70, le Président français Valéry Giscard d'Estaing eut un rôle décisif dans la création du Système monétaire européen (SME) en 1979 qui visait à créer une zone de stabilité monétaire en Europe. Cela préfigurait l'Euro, dont l'existence doit beaucoup à Jacques Delors.

Enfin, la France a favorisé le développement d'une coopération intergouvernementale en matière industrielle qui a débouché sur la politique actuelle visant à soutenir l'innovation et la recherche. On peut

citer l'exemple réussi d'Airbus, créé en 1970 et devenu le premier avionneur mondial.

Un recul relatif dans l'économie européenne et mondiale

Mais aujourd'hui, si la France reste la troisième puissance économique de l'Union européenne, le deuxième contributeur au budget communautaire et le deuxième État membre par sa population, son poids relatif dans le PIB européen a reculé régulièrement, par l'effet mécanique des élargissements successifs et, plus récemment, parce que sa croissance a été inférieure à la moyenne communautaire. La part de la France dans la production européenne mesurée par le PIB a ainsi diminué de moitié, de 26,3 % à 14 %, depuis 1957. L'érosion du poids économique de la France se vérifie aussi à l'échelle mondiale mais, jusqu'à présent, elle a préservé son influence dans les institutions internationales comme le FMI, la Banque mondiale et le G7. Or, les pays émergents ont demandé un rééquilibrage du pouvoir de décision dans les institutions internationales qui devrait intervenir à brève échéance. L'influence française en sera inévitablement diminuée.

Une perte de crédibilité

Désormais, la France doit convaincre des partenaires plus divers et plus nombreux pour les rallier à ses positions en matière économique, ce qui rend sa crédibilité et ses résultats de plus en plus importants. Or, la France est considérée comme

un mauvais élève notamment pour le faible dynamisme de son économie et de son marché du travail et pour sa compétitivité fragile. Dans le domaine de l'économie de la connaissance, ses performances sont meilleures, mais se sont peu améliorées au cours des années passées. La France n'apparaît alors plus comme un modèle à ses partenaires. L'Allemagne est désormais plus influente, et en matière de compétitivité, les modèles scandinaves ou le modèle anglo-saxon sont souvent cités. Il en résulte que les autres États membres jugent la France mal placée pour donner des leçons en matière économique comme elle a eu tendance à le faire ces dernières années. Par exemple, les critiques répétées à l'encontre de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) ont été mal perçues par ses partenaires, en particulier l'Allemagne. Ces critiques sont d'autant plus mal acceptées que la France s'est montrée incapable de respecter ses promesses de retour à l'équilibre budgétaire. Enfin, la France se voit reprocher de s'arc-bouter sur les fonds alloués à la PAC, et non aux politiques de compétitivité, de recherche et d'innovation.

Renforcer l'influence économique de la France

La modestie doit être de mise, ceci implique de respecter l'indépendance de la BCE, de limiter le nombre de procédures d'infraction au droit communautaire ou, encore, de renforcer le suivi du programme fran-

çais de mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne. Ceci supposera aussi de revenir à l'équilibre budgétaire d'ici à 2012, une fois passée la crise financière. Enfin, à moyen terme, la France doit accepter les bonnes performances de certains de ses voisins et se concentrer sur la mise en œuvre des réformes structurelles au niveau national. En outre, la présidence offre une excellente occasion de jouer un rôle moteur dans quatre domaines. La France a déjà joué un rôle important dans la coordination européenne face à la crise financière. Mais, l'adoption d'une stratégie commune face à la crise financière pourrait aller plus loin en coordonnant les politiques budgétaires, en assurant la transparence des engagements des banques, en incitant à une meilleure structuration des marchés dérivés, en modifiant les règles s'appliquant aux agences de notation, et en renforçant la supervision bancaire au niveau communautaire. Le troisième domaine est celui de la politique industrielle. Il s'agit d'obtenir la mise en place d'un brevet communautaire et d'accélérer l'adoption d'un « Small Business Act » européen pour les PME. Enfin, la France doit se montrer prête à discuter de concessions sur le sujet agricole, en vue de permettre le renforcement du budget alloué aux politiques de compétitivité en Europe.

FONDATION ROBERT
SCHUMAN

29, boulevard Raspail • 75007 Paris
Tel. : (33) 01 53 63 83 00 • Fax : (33) 01 53 63 83 01
www.robert-schuman.eu

PROCHAINEMENT EN SAÔNE-ET-LOIRE

LA CGPME ET LA DIVERSITÉ

La diversité des ressources humaines dans l'entreprise comme facteur développant. Sur ce thème la CGPME 71 animera cinq débats-rencontres autour d'un croissant et d'un café, en novembre. Les réunions auront lieu : à Mâcon, le 12 novembre chez EDF, 16 Quai des Marrants ; à Autun, le 18 novembre à la mairie, salle Léon

Magnard ; à Louhans, le 19 novembre, Maison de l'Entreprise, place St Jean ; à Montchanin, le 20 novembre à Novotel ; à Chalon, le 21 novembre chez TransDev / STAC, rue Fr.Rude.

Inscriptions sur le site cgpme.71@free.fr

CREATION REPRISE D'ENTREPRISE

La CCI de S&L propose deux réunions d'infor-

mation sur la création et la reprise d'entreprise, gratuite et ouverte à tous. L'une à la CCI de S&L - Bureau de Chalon-Saône - Boulevard de la République, l'autre à Louhans, Maison de l'Entreprise, Place Saint-Jean, le mardi 18 novembre de 14 heures à 18 heures. Ces réunions permettent de préciser ses projets, de s'orienter vers les bons interlocuteurs et de s'informer sur les

outils et moyens à votre disposition.

Inscription obligatoire au 0820 30 30 71

SALON DESTINATION LOISIRS

La deuxième édition du salon Destination loisirs, organisée par JBC Communication se déroulera du 14 au 16 novembre au Parc des expositions de Mâcon. Avec le Tyrol, zone touristique magnifique de nature et de verdure

du sud de l'Autriche comme invité d'honneur.

Renseignements au 03 85 21 97 00

QUELLE PLACE POUR LA FRANCHISE

En France, avec plus de 1 000 franchiseurs et plus de 43 000 franchisés, la franchise génère un chiffre d'affaires annuel de plus de 45 milliards d'euros. Qu'en est-il dans le département ? Quelle place la franchise

occupe, ou doit-elle occuper, dans le commerce de centre-ville ? Quels sont les exigences et les facteurs de réussite de la franchise ? C'est autour de ces questions que la CCI invite à débattre, avec des professionnels de la franchise et les témoignages de chefs d'entreprises franchisées, lundi 1er décembre, de 14h00 à 16h30, à la CCI à Mâcon